

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 12 mai 2017

6^{ème} Commission
N° CP-2017-5-6-9

Service instructeur

DEVI - Service rivières et barrages

Service consulté

**PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES
APPROBATION DES OPÉRATIONS 2017 ET DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE
D'OUVRAGE AU DÉPARTEMENT**

Résumé : Dans le cadre du programme d'aménagement des rivières 2017 (2 500 000 €), il vous est proposé d'approuver 16 nouveaux programmes de travaux pour un montant de 2 351 000 € TTC et d'en accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage. La convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit le remboursement d'une partie du coût des travaux par les Syndicats Mixtes de rivières, aussi le coût réel du programme de travaux est estimé à 1 271 000 € pour 2017. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie a donné son avis favorable en date du 5 mai 2017.

Dans le cadre de l'autorisation de programme 2009, 16 nouveaux programmes de travaux sont présentés par les collectivités et syndicats mixtes qui souhaitent nous en déléguer la maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux d'aménagement hydraulique représentent un montant global de **2 351 000 € TTC** répartis de la façon suivante :

Appellation du Maître d'Ouvrage	Montant du programme
Ballersdorf	6 000 € TTC
Michelbach le Bas	6 000 € TTC
Rantzwiller	5 000 € TTC
S.I.C.E. Trois Frontières	150 000 € TTC
SM DOLLER	230 000 € TTC
SM Fecht Amont	165 000 € TTC
SM Fecht Aval et Strengbach	120 000 € TTC
SM Ill	779 000 € TTC
SM Lauch Aval et Soultz Rouffach	225 000 € TTC
SM Lauch Supérieure	150 000 € TTC
SM Quatelbach - Canal Vauban	47 000 € TTC
SM Thur Amont	200 000 € TTC

SM Thur Aval	170 000 € TTC
SM Weiss Amont	20 000 € TTC
SM Weiss Aval	50 000 € TTC
SMARL (Largue)	28 000 € TTC
TOTAL	2 351 000 € TTC

Ces travaux, réalisés pour le compte de tiers, font l'objet d'une recette auprès de la collectivité ou du syndicat mixte qui nous délègue la maîtrise d'ouvrage et nous récupérons également la TVA.

Les recettes attendues pour ce programme s'élèvent donc à environ 1 080 000 €. Le coût prévisionnel pour le Département s'établit ainsi à 1 271 000 €.

Des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour les renaturations et de l'Etat pour la protection contre les inondations seront sollicitées, au fur et à mesure de la mise en œuvre du programme, pour cofinancer les travaux et réduire la part prise en charge par le Département par voie de subventions.

Le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage (annexe 2), qu'il vous est proposé d'approuver également, prévoit le versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la quote-part du maître d'ouvrage à la signature de la convention et le versement progressif du restant sur présentation des factures justificatives.

Il vous est proposé d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'exécution de ces programmes de travaux et d'autoriser le Président à signer les conventions de mandat y afférents.

Les travaux des programmes ci-dessus répondent aux critères d'éligibilité décidés par l'Assemblée départementale. Il vous est donc proposé de valider l'instruction et l'éligibilité de ces nouveaux programmes de travaux et de donner un avis favorable pour lancer la consultation des entreprises et les procédures de marchés nécessaires à la réalisation des programmes.

Pour l'ensemble de ces chantiers, il sera nécessaire, le cas échéant, d'avoir recours à des études topographiques, des études de sol, des études d'impact et des contrôles extérieurs ainsi qu'à des coordonnateurs sécurité.

La liste des 75 opérations de travaux envisagées sous maîtrise d'ouvrage départementale est consultable en annexe 1. Ces travaux peuvent se résumer de la manière suivante :

Type de travaux	Montant de travaux (€ TTC)	Nombre de chantiers
Construction / réfection d'un seuil ou d'une rampe	565 000 €	11
Création/ Réhausse d'une digue	410 000 €	9
Restauration de la ripisylve	305 000 €	13
Ouvrage de gestion hydraulique	244 000 €	11
Bassin de rétention	223 000 €	5
Protection de berge	167 000 €	11

Construction / réfection d'un mur de rive	120 000 €	3
Restauration de zones humides, de frayères	115 000 €	3
Etudes	95 000 €	3
Gestion des crues et inondations	77 000 €	3
Curage, arasement de banc de gravier	30 000 €	3

L'autorisation de programme 2009, s'élevant à 2 500 000 € TTC, le taux de programmation atteint 94 % à ce jour.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver pour 2017 en aménagement de rivières les 16 programmes exposés en annexe 1, pour un montant cumulé de travaux de 2 351 000 € TTC,
- d'affecter les Autorisations de Programmes (AP) correspondantes ; les dépenses seront prélevées sur le programme C414, chapitre 4541101, fonction 01, nature 45411, les recettes seront encaissées sur le programme C414, chapitre 4541201, fonction 01, nature 45412,
- d'accepter la délégation par les Collectivités et syndicats mixtes listée en annexe 1 de la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des travaux desdits programmes,
- d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage correspondantes, pour les programmes de travaux figurant en annexe 1, selon le modèle de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage figurant en annexe 2,
- de m'autoriser à solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers et à les affecter aux programmes correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN